



Fiscalité succession en cas de décès de l'usufruit

Par **midoub**, le **27/10/2014** à **16:37**

personne de 87a (usufruit de la maison);8 enfants en mésentente....
en cas de décès et renonciation de succession de la part de 1/ou plusieurs enfants
et que 1 enfant a pris possession de la maison

-quel sont les droits des personnes restantes

* par rapport a celui qui a pris possession
de la maison

-et de la fiscalité

* qui paye les impôts,charges,etc.... de la maison

- Vente de la maison

* faut-il l'accord de tous les enfants

merci